

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Aide à l'immobilier d'entreprise – Garage Peugeot Rouquette Frères

Séance du 15 mai 2023
Délibération n°DBC_2023_044

Nombre de conseillers
En exercice : 20
Présents : 17
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 1
Votants : 18
- dont « pour » : 18
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 15 mai 2023 à 9 h 30, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 04 mai 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à FRAISSE-SUR-AGOUT.

Présents : Max ALLIES, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Marie CASARES, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Michel FARENC

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET, Vincent VIDAL

Secrétaire de séance :

Objet : Aide à l'immobilier d'entreprise – Garage Peugeot Rouquette Frères

La SARL Rouquette Frères Garage sis à Lacaune a décidé de créer un garage annexe à La Salvetat. Le montant des travaux pour le bâtiment s'élève à 322 369,08 €.

La SARL Rouquette Frères Garage sollicite une subvention dans le cadre du programme d'aide à l'immobilier de la Communauté de Communes à hauteur de 10% du montant de l'investissement soit 32 236,91 €.

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/05/2023 081-200066553-20230515-DBC_2023_044-DE

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- de subventionner la SARL Rouquette Frères Garage à hauteur de 10 % du montant de l'investissement soit 32 236,91 €,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette décision.

**Pour copie certifiée conforme
Le Président – Daniel VIDAL**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 23 / 05 / 2023
et publié ou notifié
le 23 / 05 / 2023



RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/05/2023 081-200066553-20230515-DBC_2023_044-DE

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

**Délibération relative à Autorisation du Président à signer le contrat d'engagement référent
qualité d'accueil Vélo**

Séance du 15 mai 2023
Délibération n°DBC_2023_050

Nombre de conseillers
En exercice : 20
Présents : 17
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 1
Votants : 18
- dont « pour » : 18
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 15 mai 2023 à 9 h 30, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 04 mai 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à FRAISSE-SUR-AGOUT.

Présents : Max ALLIES, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Marie CASARES, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Michel FARENC

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET, Vincent VIDAL

Secrétaire de séance :

Objet : Autorisation du Président à signer le contrat d'engagement référent qualité d'accueil Vélo

Il est proposé au bureau d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat d'engagement référent qualité délégué d'accueil vélo avec Tarn Tourisme et Hérault Tourisme.

Ce référentiel a pour objectif de s'engager à accueillir la clientèle cyclo et à proposer, des prestations de services adaptées à la clientèle.

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/06/2023 081-200066553-20230515-DBC_2023_050-DE

DECIDE
A l'unanimité des membres présents

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat d'engagement référent qualité délégué d'accueil vélo avec Tarn Tourisme et Hérault Tourisme.

Pour copie certifiée conforme
Le Président – Daniel VIDAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 08 / 06 / 2023
et publié ou notifié
le 08 / 06 / 2023



RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/06/2023 081-200066553-20230515-DBC_2023_050-DE

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Avenant au bail commercial du Camping des Bouldouïres

Séance du 15 mai 2023
Délibération n°DBC_2023_047

Nombre de conseillers

En exercice : 20

Présents : 17

Absents :

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 1

Votants : 18

- dont « pour » : 18

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 15 mai 2023 à 9 h 30, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 04 mai 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à FRAISSE-SUR-AGOUT.

Présents : Max ALLIES, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Marie CASARES, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Michel FARENC

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET, Vincent VIDAL

Secrétaire de séance :

Objet : Avenant au bail commercial du Camping des Bouldouïres

Dans l'article 13 du bail commercial, il est stipulé que « le preneur ne pourra céder son droit au présent bail, ni sous-louer, en tout ou en partie les locaux en dépendant, sans le consentement exprès et par écrit du bailleur si ce n'est à son successeur dans le commerce ». Afin de permettre le maintien d'une activité de bar/restauration au sein du Camping des Bouldouïres, il convient d'autoriser M. Alain CAMPS à sous-louer la partie snack/bar du bien à M. Olivier Jean-Sébastien en remplacement de Mme ESCRIVA LEA.

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à signer l'avenant.

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de TAR: 24/05/2023 081-200068553-20230515-DBC_2023_047-DE

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant au bail commercial du Camping des Bouldouïres.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 24 / 05 / 20 23
et publié ou notifié
le 24 / 05 / 20 23



RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/05/2023 081-200066553-20230515-DBC_2023_047-DE

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Convention d'occupation précaire et révocable du domaine public pour le prestataire structures gonflables

Séance du 15 mai 2023
Délibération n°DBC_2023_051

Nombre de conseillers
En exercice : 20
Présents : 17
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 1
Votants : 18
- dont « pour »: 18
- dont « contre »: 0
- dont abstention : 0

Le 15 mai 2023 à 9 h 30, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 04 mai 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à FRAISSE-SUR-AGOUT.

Présents : Max ALLIES, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Marie CASARES, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Michel FARENC

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET, Vincent VIDAL

Secrétaire de séance :

Objet : Convention d'occupation précaire et révocable du domaine public pour le prestataire structures gonflables

Un seul candidat a répondu à la consultation : appel à candidature recherche d'un opérateur exploitant pour l'implantation d'un parc terrestre de structures gonflables sur la Base de Loisirs des Bouldouïres (Hérault 34). Il s'agit de la SARL Matthis.

Après négociation il est proposé un loyer de 5% du C.A. avec un forfait minimum de 500 €.

La durée de la convention est de 7 ans.

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/06/2023 081-200066553-20230515-DBC_2023_051-DE

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à signer la convention d'occupation précaire et révocable du domaine public pour le prestataire structures gonflables.

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

DECIDE
A l'unanimité des membres présents

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'occupation précaire et révocable du domaine public pour le prestataire structures gonflables.

Pour copie certifiée conforme
Le Président – Daniel VIDAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 08/06/2023
et publié ou notifié
le 08/06/2023



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/06/2023 081-200068553-20230515-DBC_2023_051-DE

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet 11 heures hebdomadaires

Séance du 15 mai 2023
Délibération n°DBC_2023_037

Nombre de conseillers
En exercice : 20
Présents : 17
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 1
Votants : 18
- dont « pour » : 18
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 15 mai 2023 à 9 h 30, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 04 mai 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à FRAISSE-SUR-AGOUT.

Présents : Max ALLIES, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Marie CASARES, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Michel FARENC

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET, Vincent VIDAL

Secrétaire de séance :

Objet : Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet 11 heures hebdomadaires

Au vu de la nécessité d'assurer le ménage à la Maison de Santé de Lacaune et de l'Espace France Services, il convient d'ouvrir un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 11 heures de travail hebdomadaire pour exercer les fonctions d'agent d'entretien.

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/05/2023 081-200066553-20230515-DBC_2023_037-DE

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'approuver l'ouverture d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet 11 heures hebdomadaires,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à cette création de poste.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL



Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 17 / 05 2023
et publié ou notifié
le 17 / 05 2023

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/05/2023 081-200066553-20230515-DBC_2023_037-DE

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Demande de subvention – Arpèges & Trémolos Festival Marée Haute

Séance du 15 mai 2023
Délibération n°DBC_2023_039

Nombre de conseillers
En exercice : 20
Présents : 17
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 1
Votants : 18
- dont « pour »: 18
- dont « contre »: 0
- dont abstention : 0

Le 15 mai 2023 à 9 h 30, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 04 mai 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à FRAISSE-SUR-AGOUT.

Présents : Max ALLIES, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Marie CASARES, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Michel FARENC

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET, Vincent VIDAL

Secrétaire de séance :

Objet : Demande de subvention – Arpèges & Trémolos Festival Marée Haute

L'association Arpèges & Trémolos, acteur culturel majeur en France à l'origine notamment du festival Pause Guitare, a souhaité organiser en partenariat avec la Communauté de Communes la première édition du festival Marée Haute du 26 au 29 mai 2023.

Prévu pour cette première édition sur 9 communes de la Communauté, le festival Marée Haute a l'ambition d'irriguer tout le territoire et de proposer une offre variée en itinérance pour tous les publics, du spectacle de rue aux randonnées patrimoniales en passant par les grands concerts de soirée. Se voulant la plus ouverte possible, la billetterie offre un accès gratuit à la quasi-totalité de la programmation.

RF
Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 23/05/2023
081-200066553-20230515-DBC_2023_039-DE

Le montant total du festival est estimé à 156 000 €.

Au terme d'une campagne de mécénat lancée en janvier 2023, près de 67 % du coût du festival est d'ores et déjà supporté par les partenaires privés.

Le montant prévisionnel des recettes de la billetterie s'élève à 8 000 €

L'association Arpèges & Trémolos, maître d'ouvrage du festival Marée Haute, sollicite une subvention à hauteur du restant dû : cout total moins mécénat, moins participation EDF, moins participation des partenaires public et moins billetterie. Le montant de la subvention sera déterminé une fois que tous les éléments auront été communiqués, par l'association Arpège et Trémolos à la communauté de communes à savoir : le coût total de l'opération, le montant du mécénat, le montant de la participation des partenaires publics et le montant de la billetterie.

Un acompte de 13 000 € sera versé à l'association à la signature de la convention annexée à la présente délibération.

Il est donc proposé au Bureau :

- d'accorder une subvention à l'association Arpèges & Trémolos qui s'élèvera au cout total de l'opération dont seront déduits : le mécénat, la participation d'EDF, la participation des partenaires publics et la billetterie,
- d'autoriser le président à signer la convention avec l'association Arpège et Trémolos.

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'accorder une subvention à l'association Arpèges & Trémolos qui s'élèvera au cout total de l'opération dont seront déduits : le mécénat, la participation d'EDF, la participation des partenaires publics et la billetterie,
- d'autoriser le président à signer la convention avec l'association Arpège et Trémolos.

Pour copie certifiée conforme
Le Président – Daniel VIDAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 23 / 05 / 20 23
et publié ou notifié
le 23 / 05 / 20 23



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/05/2023 081-200066553-20230515-DBC_2023_039-DE

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Demande de subvention – Syndicat des Salaisons de Lacaune

Séance du 15 mai 2023
Délibération n°DBC_2023_052

Nombre de conseillers
En exercice : 20
Présents : 17
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 1
Votants : 18
- dont « pour » : 18
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 15 mai 2023 à 9 h 30, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 04 mai 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à FRAISSE-SUR-AGOUT.

Présents : Max ALLIES, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Marie CASARES, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Michel FARENC

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET, Vincent VIDAL

Secrétaire de séance :

Objet : Demande de subvention – Syndicat des Salaisons de Lacaune

Le Syndicat des Salaisons de Lacaune a déposé une demande de subvention pour l'année 2023.

Il est proposé aux membres du Bureau d'attribuer une subvention de 25 000,00€, dont 3 000,00 € pour l'organisation de la fête de la charcuterie, au Syndicat des Salaisons de Lacaune pour l'année 2023.

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/06/2023 081-200066553-20230515-DBC_2023_052-DE

DECIDE
A l'unanimité des membres présents

- d'attribuer une subvention de 25 000,00€, dont 3 000,00 € pour l'organisation de la fête de la charcuterie, au Syndicat des Salaisons de Lacaune pour l'année 2023.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces afférentes à cette décision.

Pour copie certifiée conforme
Le Président – Daniel VIDAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 08 / 06 / 20 23
et publié ou notifié
le 08 / 06 / 20 23



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/06/2023 081-200066553-20230515-DBC_2023_052-DE

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Demande de subvention Fédération Départementale de Pêche 34

Séance du 15 mai 2023
Délibération n°DBC_2023_042

Nombre de conseillers

En exercice : 20

Présents : 17

Absents :

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 1

Votants : 18

- dont « pour » : 18

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 15 mai 2023 à 9 h 30, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 04 mai 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à FRAISSE-SUR-AGOUT.

Présents : Max ALLIES, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Marie CASARES, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Michel FARENC

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET, Vincent VIDAL

Secrétaire de séance :

Objet : Demande de subvention Fédération Départementale de Pêche 34

La fédération départementale de pêche 34 a entrepris, depuis plusieurs mois, un travail pour la promotion de la pêche de loisir, sur le territoire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc.

En 2023, la fédération souhaite faire découvrir à « l'élite de la pêche sportive des carnassiers » le barrage de La Raviège. C'est pourquoi, elle s'est positionnée pour l'organisation d'une manche du Challenge Interdépartemental Henri HERMET.

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/05/2023 081-200066553-20230515-DBC_2023_042-DE

Pour cela, la fédération départementale de pêche 34 sollicite une aide financière de la Communauté des communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc de 1 000 €, pour la réalisation de cette opération.

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'attribuer une subvention de 1000,00 € à l'association Fédération Départementale de Pêche 34,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces afférentes à cette décision.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture

le 23 / 05 / 2023

et publié ou notifié

le 23 / 05 / 2023



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/05/2023 081-200066553-20230515-DBC_2023_042-DE

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Demande de subvention – Radio Lacaune

Séance du 15 mai 2023
Délibération n°DBC_2023_043

Nombre de conseillers

En exercice : 20

Présents : 17

Absents :

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 1

Votants : 18

- dont « pour » : 18

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 15 mai 2023 à 9 h 30, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 04 mai 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à FRAISSE-SUR-AGOUT.

Présents : Max ALLIES, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Marie CASARES, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Michel FARENC

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET, Vincent VIDAL

Secrétaire de séance :

Objet : Demande de subvention – Radio Lacaune

Radio Lacaune a déposé une demande une subvention pour un montant de 28 000,00 €.

Il est proposé aux membres du Bureau d'attribuer cette subvention à Radio Lacaune pour l'année 2023.

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/05/2023 081-200066553-20230515-DBC_2023_043-DE

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'attribuer une subvention de 28 000,00€ à Radio Lacaune pour l'année 2023,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces afférentes à cette décision.

**Pour copie certifiée conforme
Le Président – Daniel VIDAL**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 23 / 05 / 20 23
et publié ou notifié
le 23 / 05 / 20 23



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/05/2023 081-200066553-20230515-DBC_2023_043-DE

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Demandes de fonds de Concours

Séance du 15 mai 2023
Délibération n°DBC_2023_036

Nombre de conseillers

En exercice : 20

Présents : 17

Absents :

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 1

Votants : 18

- dont « pour » : 18

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 15 mai 2023 à 9 h 30, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 04 mai 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à FRAISSE-SUR-AGOUT.

Présents : Max ALLIES, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Marie CASARES, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Michel FARENC

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET, Vincent VIDAL

Secrétaire de séance :

Objet : Demandes de fonds de Concours

Les dossiers de fonds de concours ci-dessous présentés par la commune de Barre sont complets, les plans de financements prévisionnels sont les suivants :

Communes	Objet	Projet HT	Montant du FDC	Part commune
BARRE	Epareuse	35 424,00 €	17 712,00 €	17 712,00 €
	Mur en pierre face à la Mairie de Barre	8 461,00 €	4 230,50 €	4 230,50 €
	Mur de soutènement à Cantoul	4 640,80 €	2 320,40 €	2 320,40 €
	Tables, Chaises, Chariot salle des fêtes	8 562,00 €	4 281,00 €	4 281,00 €
	PC portable	650,00 €	325,00 €	325,00 €
	Portail Hangar	2 830,00 €	1 415,00 €	1 415,00 €
Montant des FDC attribués			30 283,90 €	

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/05/2023 081-200066553-20230515-DBC_2023_036-DE

Il est proposé au Bureau de valider ces plans de financements et d'attribuer les fonds de concours à la commune de Barre pour ce dossier.

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- de valider les plans de financements définitifs tels qu'indiqués ci-dessus,
- d'attribuer les subventions au titre de fonds de concours à la commune de Barre pour ces dossiers,
- d'autoriser Monsieur le Président ou ses délégataires à signer toutes pièces afférentes à cette décision.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 17 / 05 / 20 23
et publié ou notifié
le 17 / 05 / 20 23



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/05/2023 081-200066553-20230515-DBC_2023_036-DE

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Ouverture d'un poste d'attaché territorial à temps complet

Séance du 15 mai 2023
Délibération n°DBC_2023_041

Nombre de conseillers
En exercice : 20
Présents : 17
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 1
Votants : 18
- dont « pour » : 18
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 15 mai 2023 à 9 h 30, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 04 mai 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à FRAISSE-SUR-AGOUT.

Présents : Max ALLIES, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Marie CASARES, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Michel FARENC

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET, Vincent VIDAL

Secrétaire de séance :

Objet : Ouverture d'un poste d'attaché territorial à temps complet

Au vu de la création du pôle service à la population et de l'évolution du poste de la responsable du pôle, il convient d'ouvrir un poste permanent d'attaché territorial afin de pouvoir modifier le type de contrat de l'agent en place.

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/05/2023 081-200066553-20230515-DBC_2023_041-DE

DECIDE
A l'unanimité des membres présents

- d'approuver l'ouverture d'un poste d'attaché territorial à temps complet,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à cette ouverture de poste.

Pour copie certifiée conforme
Le Président – Daniel VIDAL



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 23 / 05 / 20 23
et publié ou notifié
le 23 / 05 / 20 23

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/05/2023 081-200066553-20230515-DBC_2023_041-DE

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Tarifs régie de l'Office de Tourisme

Séance du 15 mai 2023
Délibération n°DBC_2023_040

Nombre de conseillers

En exercice : 20

Présents : 17

Absents :

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 1

Votants : 18

- dont « pour » : 18

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 15 mai 2023 à 9 h 30, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 04 mai 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à FRAISSE-SUR-AGOUT.

Présents : Max ALLIES, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Marie CASARES, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Michel FARENC

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET, Vincent VIDAL

Secrétaire de séance :

Objet : Tarifs régie de l'Office de Tourisme

Il est proposé au bureau de modifier les tarifs ci-dessous applicables au 1^{er} juillet 2023 :

- Carte IGN, prix conseillé par la cartotheque, de le passer de 12 € à 13,40 € TTC
- Topoguide GR 653 D'Arles à Toulouse de 15,70 € à 16,50 €
- DVD Filature : 10 €
- Topo guide GRP Monts et Lacs en Haut Languedoc : 16.50 €

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/05/2023 081-200066553-20230515-DBC_2023_040-DE

Entendu le rapport du Président,

Le Conseil Communautaire,

DECIDE
A l'unanimité des membres présents

- d'approuver les tarifs cités ci-dessus, applicables au 1^{er} juillet 2023,
- d'autoriser le Président à signer les pièces afférentes à cette opération.

Pour copie certifiée conforme
Le Président – Daniel VIDAL



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 23 / 05 / 20 23
et publié ou notifié
le 23 / 05 / 20 23

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/05/2023 081-200066553-20230515-DBC_2023_040-DE

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Vote des tarifs de la buvette Base du Laouzas

Séance du 15 mai 2023
Délibération n°DBC_2023_048

Nombre de conseillers
En exercice : 20
Présents : 17
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 1
Votants : 18
- dont « pour » : 18
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 15 mai 2023 à 9 h 30, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 04 mai 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à FRAISSE-SUR-AGOUT.

Présents : Max ALLIES, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Marie CASARES, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Michel FARENC

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET, Vincent VIDAL

Secrétaire de séance :

Objet : Vote des tarifs de la buvette Base du Laouzas

Il est proposé aux membres du Bureau d'approuver les tarifs de la buvette du Laouzas indiqués ci-dessous applicables au 17 juin 2023 :

PRODUIT	TARIF BUVETTE LAOUZAS		
	HT	TVA	TTC
Boisson boîte 33 cl	2,37 €	5,5 %	2,50 €
Bière boîte 33cl	2,33 €	20 %	2.80 €
Eau grande bouteille	1,90 €	5,5 %	2,00 €
Café (gobelets)	1,27 €	10 %	1,40 €

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/05/2023 081-200066553-20230515-DBC_2023_048-DE

Chocolat, Thé (gobelets)	1,64 €	10 %	1,80 €
Glace moyenne (pushup, calippo, cône classique.)	2,36 €	10 %	2,60 €
Glace grande (magnum, solero, cône italienne)	2,73 €	10 %	3,00 €
Glace petite (twister, smile)	1,82 €	10 %	2,00 €
Mrs freeze grand modèle	1,82 €	10 %	2,00 €
Crêpe sucre ou chocolat ou fruits ou caramel	2,91 €	10 %	3,20 €
Quiche	3,18 €	10 %	3,50 €
Croque-monsieur/ Gaufre sucre ou chocolat ou fruits ou caramel	3,64 €	10 %	4,00 €
Paninis /Tacos	4,09 €	10%	4,50€
Barre chocolatée	1,25 €	20 %	1,50 €
Chewing gum	1,00 €	20 %	1,20 €
Mentos	1,17 €	20 %	1,40 €
Sucette XXL	1.00 €	20 %	1,20 €
Malabar/carambar	0.25 €	20 %	0,30 €
Gâteau paquet	2,45 €	10 %	2,70 €
Bonbon paquet	2,08 €	20 %	2,50 €
Sachet haribo	0.83 €	20 %	1.00 €
Chips 125 g	2.56 €	5,5 %	2,70 €
Pop Corn	3.79 €	5.5%	4.00 €

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- de voter les tarifs de la buvette de la Base du Laouzas applicables au 17 juin 2023, tels qu'indiqués ci-dessus.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à cette opération.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 25 / 05 / 2023
et publié ou notifié
le 25 / 05 / 2023



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/05/2023 081-200066553-20230515-DBC_2023_048-DE

République française
Département du Tarn

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Vote des tarifs de la piscine des Sources Chaudes à Lacaune

Séance du 15 mai 2023
Délibération n°DBC_2023_045

Nombre de conseillers

En exercice : 20

Présents : 17

Absents :

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 1

Votants : 18

- dont « pour » : 18

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 15 mai 2023 à 9 h 30, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 04 mai 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à FRAISSE-SUR-AGOUT.

Présents : Max ALLIES, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Marie CASARES, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Michel FARENC

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET, Vincent VIDAL

Secrétaire de séance :

Objet : Vote des tarifs de la piscine des Sources Chaudes à Lacaune

Il est proposé aux membres du Bureau d'approuver les tarifs de la piscine applicables au 1^{er} juillet 2023 indiqués ci-dessous :

	PRIX HT	TVA 20%	PRIX TTC
Adulte basse saison	3,75 €	0,75 €	4,50 €
Enfants >4 <16 ans basse saison	2,50 €	0,50 €	3,00 €
Enfants < 4 ans basse saison	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Adulte haute saison	4,58 €	0,92 €	5,50 €

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/05/2023 081-200068553-20230515-DBC_2023_045-DE

Enfants >4 <16 ans haute saison	3,33 €	0,67 €	4,00 €
Enfants < 4 ans haute saison	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Carte 20 h adulte toute l'année	54,16 €	10,84 €	65,00 €
Carte 20h Enfants >4 <16 ans toute l'année	35,00 €	7,00 €	42,00 €
Famille à partir de 4 dont 2 enfants minimum Basse saison	10,83 €	2,17 €	13,00 €
Enfant supplémentaire famille basse saison	2,08 €	0,42 €	2,50 €
Famille à partir de 4 dont 2 enfants minimum Haute saison	14,16 €	2,84 €	17,00 €
Enfant supplémentaire famille haute saison	2,92 €	0,58 €	3,50 €
Carte 10 entrées adulte basse saison réservée aux habitants CCMLMHL	29,17 €	5,83 €	35,00 €
Carte 10 entrées Enfants >4 <16 ans basse saison réservée aux habitants CCMLMHL	20,00 €	4,00 €	24,00 €
Carte 20 entrées adulte basse saison réservée aux habitants CCMLMHL	54,17 €	10,83 €	65,00 €
Carte 20 entrées Enfants >4 <16 ans basse saison réservée aux habitants CCMLMHL	35,00 €	7,00 €	42,00 €
Carte 10 entrées adulte haute saison réservée aux habitants CCMLMHL	41,67 €	8,33 €	50,00 €
Carte 10 entrées Enfants >4 <16 ans haute saison réservée aux habitants CCMLMHL	29,17 €	5,83 €	35,00 €
Carte 20 entrées adulte haute saison réservée aux habitants CCMLMHL	66,67 €	13,33 €	80,00 €
Carte 20 entrées Enfants >4 <16 ans haute saison réservée aux habitants CCMLMHL	50,00 €	10,00 €	60,00 €

	PRIX HT	TVA 20%	PRIX TTC
Groupe enfants accompagnés basse saison	2,09 €	0,41 €	2.50 €
Groupe adulte basse saison	3,33 €	0,67 €	4.00 €
Groupe enfants accompagnés haute saison	2,50 €	0,50 €	3.00 €
Groupe adulte haute saison	3,75 €	0,75 €	4.50 €
Apprentissage séance de 45 min : écoles primaires et centre spécialisé PMR hors CCMLMHL	58,33 €	11,67 €	70.00 €
Apprentissage mise à disposition d'un MNS : écoles primaires et centre spécialisé PMR hors CCMLMHL	33,33 €	6,67 €	40.00 €
Livret pédagogique	1,25 €	0,25 €	1.50 €
Apprentissage séance de 45 min : Collège hors CCMLMHL	66.67 €	13.34 €	80.00 €
mise à disposition d'un MNS : Collège hors CCMLMHL	33,33 €	6,67 €	40.00 €
Forme solo 1h	5.83 €	1.16 €	7.00 €
Dépassement ½	3.75 €	0.75 €	4.50 €
Forme tête à tête 1h	10.00 €	2.00 €	12.00 €
Dépassement ½	6.67 €	1.33 €	8.00 €
Balnéo solo 1h	5.83 €	1.16 €	7.00 €
Dépassement ½	3.75 €	0.75 €	4.50 €
Balnéo tête à tête 1h	10.00 €	2.00 €	12.00 €
Dépassement ½	6.67 €	1.33 €	8.00 €
Location privative salle forme ou salle balnéo (max 15p)	50,00 €	10,00 €	60.00 €
Vélo aquatique 1/2 h	3,33 €	0,67 €	4.00 €
Vélo aquatique carte 10 x 1/2h	30,00 €	6,00 €	36.00 €
Carte 20h nominative balnéo + piscine	87,50 €	17,50 €	105.00 €
Carte 20h nominative forme + piscine	87,50 €	17,50 €	105.00 €
Carte illimitée 3 mois balnéo + forme + piscine Réservée aux habitants CCMLMHL	95,83 €	19,17 €	115.00 €

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/05/2023 081-200066553-20230515-DBC_2023_045-DE

	PRIX HT	TVA 20%	PRIX TTC
Animations Aqua gym Aqua bike Aqua palme Aqua training	7.50 €	1.50 €	9.00 €
Carte 10 séances au choix	58.33 €	11,67 €	70.00 €
Carte 20 séances au choix réservée aux habitants CCMLMHL	108.33 €	21,67 €	130.00 €
Carte 30 séances au choix réservée aux habitants CCMLMHL	158.33 €	31.67 €	190.00 €
Animations Aqua sénior	4.17 €	0.83 €	5.00 €
Carte 10 séances animation sénior	37.50 €	7.50 €	45.00 €
Animations enfants Éveil aquatique Bébé plouf	4.17 €	0.83 €	5.00 €
Carte 10 séances animation enfants	37.50 €	7.50 €	45.00 €

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- de voter les tarifs de la piscine applicables au 1^{er} juillet 2023 tels qu'indiqués ci-dessus.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à cette opération.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 24 / 05 / 20 23
et publié ou notifié
le 24 / 05 / 20 23



Monts de Lacagne Montagne
du Haut Languedoc

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/05/2023 081-200066553-20230515-DBC_2023_045-DE

République française
Département du Tarn

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Vote des tarifs du Centre de bien-être

Séance du 15 mai 2023
Délibération n°DBC_2023_046

Nombre de conseillers
En exercice : 20
Présents : 17
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 1
Votants : 18
- dont « pour » : 18
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 15 mai 2023 à 9 h 30, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 04 mai 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à FRAISSE-SUR-AGOUT.

Présents : Max ALLIES, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Marie CASARES, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Michel FARENC

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET, Vincent VIDAL

Secrétaire de séance :

Objet : Vote des tarifs du Centre de bien-être

Il est proposé aux membres du Bureau d'approuver les tarifs du Centre de bien-être applicables au 1^{er} juillet 2023, indiqués ci-dessous :

SPA	HT	TVA	TTC
Pass découverte / 1h	11,67 €	2.33 €	14.00 €
Pour tout achat de massage : 1h accès	4.17 €	0.83 €	5.00 €
Pass étudiant / 2h	13.33 €	2.67 €	16.00 €
Pass solo / 2h	18.33 €	3.67€	22.00 €
Pass double / 2 h	31.67 €	6.33 €	38.00 €
Soin bain velours hydromassant	17.50 €	3.50 €	21.00 €

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de PAR: 24/05/2023 081-200066553-20230515-DBC_2023_046-DE

Privatisation 2h - 20 pers maxi exclu WE et férié	291.67 €	58.33 €	350.00 €
Privatisation 4h - 20 pers maxi exclu WE et férié	566.67 €	113.33 €	680.00 €
Pass détente 10h nominatif	76.67 €	15.33 €	92.00 €
Pass détente 20h nominatif	150.00 €	30,00 €	180.00 €
MultiPass 15h non nominatif à consommer exclusivement du lundi au vendredi par heure complète	104,17 €	20.83 €	125.00 €
Location Drap de bain (plus fourni avec l'entrée spa)	1.67 €	0.33 €	2.00 €
Location de peignoir	3,75 €	0.75 €	4.50 €

SOINS	HT	TVA	TTC
RETOUR AUX SOURCES : 1 bain velours hydromassant + 1 entrée d'1h au centre de bien être	27.50 €	5.50 €	33.00 €
SOURCE DE BEAUTE : 1 soin visage hydratation intense (45 min) + 1 bain velours hydromassant + 1 entrée d'1h au centre de bien être	80.83 €	16.17 €	97.00 €
SOURCE DE BIEN ETRE : 1 modelage (50 min) + 1 bain velours hydromassant + 1 entrée d'1h au centre de bien être	85.83 €	17.17 €	103.00 €
SOURCE D'ENERGIE : 1 soin énergétique au choix + 1 bain velours hydromassant + 1 entrée d'1h au centre de bien être	75.83 €	15.17 €	91.00 €

SOINS	Tarif public HT	Tarif public TVA	Tarif public TTC	Facturé par le prestataire à la CC HT	Facturé par le prestataire à la CC TVA	Facturé par le prestataire à la CC TTC
Modelage partiel dos et jambes (25min)	43.33 €	8.67 €	52.00 €	33.00 €	6.60 €	39.60 €
Modelage partiel dos et jambes (40min)	59.16 €	11.83 €	71.00 €	45.00 €	9.00 €	54.00 €
Modelage Californien de (50min)	74.17 €	14.83 €	89.00 €	58.00 €	11.60 €	69.60 €
NOUVEAU Modelage Cuir Chevelu (visage – crâne et nuque) (25 min)	43.33 €	8.67 €	52.00 €	33.00 €	6.60 €	39.60 €
Modelage aux pierres chaudes de (60 min)	75.83 €	15.17 €	91.00 €	61.00 €	12.20 €	73.20 €
Soin Gommant hydratant (gommage + hydratation) (25min)	43.33 €	8.67 €	52.00 €	33.00 €	6.60 €	39.60 €
Soin bien-être dos (45min)	63.33 €	12.67 €	76.00 €	49.00 €	9.80 €	58.80 €

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/05/2023 081-200066553-20230515-DBC_2023_046-DE

Soin gommant relaxant (gommage + modelage) (60min)	79.17 €	15.83 €	95.00 €	63.00 €	12.60 €	75.60 €
Soin global corps (gommage + enveloppement + modelage) (75min)	92.50 €	18.50 €	111.00 €	79.00 €	15.80 €	94.80 €
Soin visage coup d'éclat (25min)	43.33 €	8.67 €	52.00 €	33.00 €	6.60 €	39.60 €
Soin visage hydratation intense (45min)	63.33 €	12.67 €	76.00 €	53.00 €	10.60 €	63.60 €
Soin visage Anti-âge (60min)	74.17 €	14.83 €	89.00€	58.00 €	11.60 €	69.60 €
Shiatsu (50min)	61.67 €	12.33 €	74.00€	51.00 €	10.20 €	61.20 €
Watsu (50min)	61.67 €	12.33 €	74.00€	51.00 €	10.20 €	61.20 €
Réflexologie plantaire (25min)	43.33 €	8.67 €	52.00 €	33.00 €	6.60 €	39.60 €
Réflexologie plantaire (50min)	61.67 €	12.33 €	74.00€	51.00 €	10.20 €	61.20 €
Reiki (25min)	43.33 €	8.67 €	52.00 €	33.00 €	6.60 €	39.60 €
Reiki (50min)	61.67 €	12.33 €	74.00€	51.00 €	10.20 €	61.20 €

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- de voter les tarifs du Centre de bien-être applicables au 1^{er} juillet 2023, tels qu'indiqués ci-dessus.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à cette opération.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 24 / 05 / 20 23
et publié ou notifié
le 24 / 05 / 20 23



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/05/2023 081-200066553-20230515-DBC_2023_046-DE